



Demande de renseignements générales

Par **amine83**, le **20/01/2009** à **17:52**

Madame, Monsieur,
je suis étudiant étranger et je travail depuis un an dans une boutique de téléphonie "taxiphone", je travail 48 heures par semaine "de 16h00 à 00h00" mon salaire est de 750 euros et j'ai un contrat CNE et je ne suis déclaré que 4 heures par semaine, mon patron ne veut pas me déclarer, il a 8 boutiques et on est 19 salariés, tout mes collègues ont ce même problème.
je ne sais pas quoi faire? est-ce que je suis fautif d'avoir accepté ce travail sachant que j'avais pas le choix ...
cordialement.

Par **Tisuisse**, le **20/01/2009** à **23:05**

Bonjour,

Vous contactez l'inspection du travail et envoyez une lettre à l'URSSAF. Votre patron va devoir régulariser la situation d'urgence et vous régler vos heures de retard + les charges + les congés payés en conséquence.

Par **frog**, le **20/01/2009** à **23:07**

Un étudiant avec un visa de séjour études peut-il travailler 48h par semaine ? Dans la négative, une régularisation a posteriori risque de ne pas entraîner que des avantages.

Par **Tisuisse**, le **20/01/2009** à **23:15**

Mouais, m'est avis que son affaire est mal partie !